Attention : Emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent

Guide d'informations générales relatives aux prêts à tempérament soumis à la législation sur le crédit à la consommation.

Record Credits

Record Credits offre une large gamme de prêts à tempérament destinés au financement de projets privés dans le respect de la législation applicable au crédit à la consommation.

Le présent prospectus a pour objet de vous fournir des informations générales sur les principaux types de crédits proposés, leurs caractéristiques essentielles et les informations utiles avant toute conclusion d'un contrat.

Les crédits de Record Credits sont distribués par des intermédiaires de crédit. Votre intermédiaire de crédit constitue votre point de contact pour l'introduction de votre demande, l'explication des caractéristiques du crédit et l'accompagnement dans vos démarches. Notre prospectus est disponible en permanence et en format papier chez les intermédiaires avec lesquels nous collaborons. Vous trouverez ces informations également en format digital sur notre site internet : www.recordcredits.be

Qu'est-ce qu'un prêt à tempérament ?

Le **prêt à tempérament** est un contrat de crédit par lequel le prêteur, ici Record Credits, met à votre disposition, dans un but déterminé, une somme d'argent à rembourser périodiquement, généralement chaque mois, dans les limites des conditions prévues par le contrat et par les dispositions légales applicables. Le montant de la mensualité est déterminé notamment en fonction du taux débiteur, du TAEG, du montant emprunté et de la durée du crédit.

Qui peut souscrire un prêt à tempérament chez Record Credits ?

Toute **personne physique majeure et juridiquement capable** peut souscrire un prêt à tempérament, pour autant qu'elle soit domiciliée en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg. L'octroi d'un crédit est soumis à l'analyse du dossier du demandeur, notamment de sa capacité de remboursement, ainsi qu'aux vérifications légalement requises, notamment la consultation de la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique.

Le crédit peut être souscrit par un particulier en personne physique à des fins privées, sous réserve des conditions applicables au produit concerné et d'acceptation, par Record Credits, de la demande de crédit.

Qu'est-ce que le taux annuel effectif global (TAEG) ?

Le **TAEG** (taux annuel effectif global) représente le coût total du crédit, exprimé sous la forme d'un pourcentage annuel. Il permet de comparer plus facilement différentes offres de crédit entre elles.
Le TAEG maximum légal applicable à un prêt à tempérament varie notamment en fonction du montant emprunté.
Le TAEG proposé par Record Credits dépend notamment du montant emprunté, du but du crédit et de sa durée.

Qu'est-ce que le taux débiteur ?

Le **taux débiteur** est le taux d'intérêt appliqué au capital emprunté. Il est exprimé en pourcentage annuel et peut être fixe ou variable selon les conditions du contrat.

Quelle différence entre un taux fixe et un taux variable ?

Avec un **taux fixe**, le taux d'intérêt est déterminé lors de la conclusion du contrat et reste identique pendant toute la durée du crédit. Vous connaissez donc dès le départ le taux qui sera appliqué à votre crédit. Une hausse ou une baisse ultérieure des taux du marché n'a pas d'incidence sur ce taux.

Avec un **taux variable**, le taux d'intérêt peut évoluer pendant la durée du crédit conformément aux conditions prévues dans le contrat. Le coût du crédit peut donc augmenter en cas de hausse du taux ou diminuer en cas de baisse.

Record Credits propose uniquement des prêts à tempérament à taux fixe. Le taux convenu lors de la conclusion de votre contrat reste donc inchangé pendant toute la durée de votre crédit.

Quel montant pour quelle durée ?

La durée maximale d'un prêt à tempérament est fixée par arrêté royal et dépend du montant emprunté.
Chez Record Credits, les durées maximales tiennent compte des limites légales applicables et peuvent également varier selon le type de crédit concerné.

Montant emprunté	Durée maximale légale de remboursement
200 € à 500 €	18 mois
501 € à 2 500 €	24 mois
2 501 € à 3 700 €	30 mois
3 701 € à 5 600 €	36 mois
5 601 € à 7 500 €	42 mois
7 501 € à 10 000 €	48 mois
10 001 € à 15 000 €	60 mois
15 001 € à 20 000 €	84 mois
20 001 € à 37 000 €	120 mois
Plus de 37 000 €	Durée maximale légale : 240 mois

Quels sont les différents prêts à tempérament proposés par Record Credits ?

- Le prêt à tempérament « Dépenses familiales »
 - Dépenses familiales
 - Home4kids
- Le prêt à tempérament « Auto »
 - Le crédit voiture, moto ou camionnette
 - Le crédit « Zero Emission »
 - Le crédit caravane ou mobilhome
 - Le crédit Light Car
- Le prêt à tempérament « Immo »
 - Le crédit rénovation
 - Le crédit énergie

Quelles sont les principales caractéristiques des prêts à tempérament proposés par Record Credits ?

1. Le prêt à tempérament « Dépenses familiales »

Le prêt à tempérament « Dépenses familiales » est un crédit qui vous permet de financer différents besoins ou projets privés, tels que l'achat d'un nouveau salon ou d'un ordinateur, l'organisation d'un mariage ou encore le financement de la scolarité de votre enfant à l'étranger.

Quel montant pouvez-vous emprunter et sur quelle durée ?

Vous pouvez emprunter un montant compris entre 1.300,00 EUR et 99.999,00 EUR, sur une durée de 6 à 120 mois, dans le respect des durées maximales légales de remboursement.

Sous-catégories :

- *« Dépenses familiales »*
 Selon les modalités décrites ci-dessus.
- *« Home4kids »*
 Ce crédit est destiné aux parents qui souhaitent soutenir financièrement leur enfant lors de l'acquisition d'un bien immobilier.
 Il est possible d'emprunter un montant compris entre 10.000,01 EUR et 50.000,00 EUR, sur une durée de 60 à 120 mois, dans le respect des durées maximales légales de remboursement.
 L'octroi de ce crédit est subordonné à la remise des justificatifs requis, notamment une copie du compromis signé, ainsi qu'à l'acceptation des conditions contractuelles applicables.

Les fonds sont-ils versés sur le compte du client ?

Oui, les fonds sont mis à disposition sur le compte à vue du client, sauf dans les cas suivants :

- si le client choisit de souscrire une assurance solde restant dû, qui n'est jamais obligatoire, et d'en financer la prime au moyen du crédit, le montant correspondant à cette prime est versé directement sur le compte de l'assureur ;
- les refinancements de crédit, qui sont versés directement sur le compte destiné au remboursement du crédit concerné.

Exemples représentatifs concernant les crédits « Dépenses familiales »

- *Exemple représentatif pour un **prêt à tempérament « Dépenses familiales »** de 17.000 EUR, d'une durée de **60 mois** : le **taux annuel effectif global (TAEG)** est de **7,95 %**, le taux débiteur annuel **fixe** est de 7,95 %, la mensualité est de **342,05 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à 20.523,26 EUR.*

- *Exemple représentatif pour un **prêt à tempérament « Home4kids »** de 24.000 EUR, d'une durée de **84 mois** : **le taux annuel effectif global (TAEG)** est de **5,95 %**, le taux débiteur annuel **fixe** est de 5,95 %, la mensualité est de **348,24 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à 29.251,82 EUR.*

2. Le prêt à tempérament « Auto »

Le crédit « Auto » est destiné à financer l'achat d'une voiture, d'une moto de plus de 50 cc, d'une camionnette, d'un véhicule hybride, d'un véhicule électrique « Zero Emission » sans émission de CO_2, d'une caravane ou d'un mobilhome.
Selon le type de véhicule et sous réserve des conditions applicables, Record Credits peut financer jusqu'à 110 % du prix d'achat. Ce financement peut se répartir comme suit : 100 % pour l'achat du véhicule et jusqu'à 10 % pour l'achat d'accessoires ou de frais liés au véhicule, tels que des pneus hiver, une assurance auto ou la taxe de mise en circulation.

Les conditions tarifaires varient notamment selon le type de véhicule, son âge et la durée du crédit.

Quel montant pouvez-vous emprunter et sur quelle durée ?
Vous pouvez emprunter un montant compris entre 2.500,01 EUR et 99.999,00 EUR.
Les durées maximales autorisées chez Record Credits sont les suivantes :

	Neuf ou ≤ 3 ans	**> 3 ans**	**Light Car**
Voiture	6 à 84 mois	6 à 60 mois	24 à 60 mois
Moto (>50cc)	6 à 60 mois	6 à 60 mois	24 à 60 mois
Camionnette	6 à 60 mois	6 à 60 mois	N/A
Caravane/Mobilhome	6 à 144 mois	6 à 120 mois	24 à 84 mois

Quelles sont les différentes formules proposées par Record Credits ?
Record Credits propose deux formules de financement « Auto » : la formule Classique et la formule Light Car.

- **Qu'est-ce que la formule « Classique » ?**
 La formule *Classique* permet au client de rembourser des mensualités identiques pendant toute la durée du crédit.

- **Qu'est-ce que la formule « Light Car » ?**
 La formule *Light Car* permet d'emprunter jusqu'à 100 % de la valeur nominale du véhicule et d'alléger les mensualités pendant la durée du crédit. Une partie du montant financé, appelée valeur résiduelle, est réservée et remboursée lors de la dernière échéance du crédit. Cette valeur résiduelle est calculée sur la base du montant de la facture d'achat du véhicule.

- **À combien s'élève le montant de la valeur résiduelle ?**
 La valeur résiduelle dépend de la durée du crédit et est calculée sur le montant de la facture d'achat du véhicule.

Durée (mois)	Valeur résiduelle *Light Car Classique*	Valeur résiduelle *Light Car BIS*	Valeur résiduelle *Light Car "Zero emission"*
24 m	50%	45%	35%
30 m	45%	40%	35%
36 m	45%	40%	35%
42 m	40%	35%	35%
48 m	40%	35%	35%
60 m	35%	30%	35%

Quelles sont les pièces justificatives à transmettre pour ce type de crédit ?
Vous devez justifier le montant nominal emprunté au moyen d'une facture nominative relative au véhicule ou au produit financé.

Les fonds sont-ils versés sur le compte du client ?
Non. Pour un financement auto, les fonds sont libérés et versés sur le compte du fournisseur après la signature de l'attestation de livraison et la remise de la facture.

Quand démarre le remboursement de ce crédit ?
La première échéance a lieu un mois après la signature de l'attestation de livraison.

Exemples représentatifs concernant les crédits « Auto »

- *Exemple représentatif pour un prêt à tempérament « véhicule neuf » de 25.000 EUR, d'une durée de **60 mois** : **le taux annuel effectif global (TAEG)** est de **4,89 %**, le taux débiteur annuel **fixe** est de 4,89 %, la mensualité est de **469,31 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à 28.158,45 EUR.*

- *Exemple représentatif pour un **prêt à tempérament** « véhicule d'occasion de plus de 3 ans » de 16.500 EUR, d'une durée de **48 mois** : **le taux annuel effectif global (TAEG)** est de **5,69 %**, le taux débiteur annuel **fixe** est de 5,69 %, la mensualité est de **384,08 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à 18.436,02 EUR.*

- *Exemple représentatif pour un **prêt à tempérament** « Light Car » d'une voiture neuve de **16.000 EUR**, d'une durée de **60 mois** : **le taux annuel effectif global (TAEG)** est de **5,99 %,** le taux débiteur annuel **fixe** est de 5,99 %, la mensualité est de **227,46 EUR,** la valeur résiduelle s'élève à **5.600,00 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à **19.247,60 EUR. (59 échéances de 227,46 EUR + la dernière échéance qui s'élève à 227,46 EUR + 5.600,00 EUR)***

- *Exemple représentatif pour un **prêt à tempérament** « véhicule Zero Emission » de 30.000 EUR, d'une durée de **60 mois** : **le taux annuel effectif global (TAEG)** est de **4,49 %**, le taux débiteur annuel **fixe** est de 4,49 %, la mensualité est de **557,93 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à 33.475,78 EUR.*

- *Exemple représentatif pour un **prêt à tempérament** « caravane neuve » de 37.500 EUR, d'une durée de **84 mois** : **le taux annuel effectif global (TAEG)** est de **5,29 %**, le taux débiteur annuel **fixe** est de 5,29 %, la mensualité est de **532,95 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à 44.767,80 EUR.*

3. Le prêt à tempérament « Immo »

Le prêt à tempérament « Immo » est réservé aux personnes propriétaires d'un bien immobilier.

Quels sont les différents types de prêts « Immo » ?

- *Le crédit « rénovation »*
 Ce crédit est destiné au financement de travaux de rénovation d'un bien immobilier, par exemple la rénovation d'une salle de bain ou de sanitaires, ou encore l'installation d'un système d'alarme.

- *Le crédit « énergie »*
 Ce crédit est destiné au financement de travaux liés aux économies d'énergie, par exemple des travaux d'isolation ou l'installation d'une chaudière à condensation, pour autant qu'au moins 50 % du montant emprunté puisse être justifié par ce type de travaux.

- *Le crédit « Outdoor living »*
 Ce crédit est destiné au financement d'aménagements extérieurs de l'habitation, par exemple l'installation d'une piscine, l'aménagement d'un jardin ou la construction d'un poolhouse.

Sur quelle durée pouvez-vous emprunter ?
Vous pouvez emprunter un montant compris entre 3.700,01 EUR et 99.999,00 EUR, sur une durée de 36 à 180 mois, dans le respect des durées maximales légales de remboursement.

Quelles sont les pièces justificatives à transmettre pour ce type de crédit ?
Vous devez justifier le montant emprunté au moyen de documents correspondant au but du crédit demandé, tels que des factures, des bons de commande ou des offres de prix.

Les fonds sont-ils versés sur le compte de l'emprunteur ?
Les fonds sont versés sur le compte de l'emprunteur lorsque le financement porte sur plusieurs biens ou services fournis par différents fournisseurs. Lorsque le financement porte sur un seul bien ou un seul service, ou sur plusieurs biens ou services fournis par un même fournisseur, les fonds sont versés directement sur le compte du fournisseur concerné.

Exemples représentatifs concernant les crédits « Immo »
*Exemple représentatif pour un **prêt à tempérament** « rénovation » de 34.000 EUR, d'une durée de **120 mois** : **le taux annuel effectif global (TAEG)** est de **4,70 %**, le taux débiteur annuel **fixe** est de 4,70 %, la mensualité est de **354,04 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à 42.484,80 EUR.*

*Exemple représentatif pour un **prêt à tempérament** « crédit énergie » de 32.000 EUR, d'une durée de **92 mois** : **le taux annuel effectif global (TAEG)** est **de 3,99 %**, le taux débiteur annuel **fixe** est de 3,99 %, la mensualité est de **403,25 EUR** et le montant total à rembourser s'élève à 37.099,29 EUR.*

Après avoir présenté les principales caractéristiques de la gamme de produits proposée par Record Credits, voici encore quelques informations utiles à connaître.

Quand paierez-vous votre première mensualité ?
La première échéance est fixée un mois après la mise à disposition des fonds empruntés ou, le cas échéant, un mois après la livraison du bien financé. Chaque mensualité comprend une part de capital et une part d'intérêts, selon le plan de remboursement prévu dans le tableau d'amortissement de votre crédit.

Comment remboursez-vous votre crédit ?
Lors de la signature de votre contrat de crédit, il vous sera demandé de signer un mandat SEPA afin que vos mensualités soient prélevées automatiquement sur votre compte à vue par domiciliation. Veillez à ce que votre compte soit suffisamment approvisionné à chaque échéance afin d'éviter d'éventuels frais de rappel.

Est-il possible de rembourser votre crédit anticipativement ?
Vous pouvez à tout moment rembourser anticipativement la totalité ou une partie du capital restant dû. Dans ce cas, une *indemnité de remploi* peut être due, dans les limites prévues par la législation applicable.

Le montant de cette indemnité dépend de la durée restante du contrat au moment du remboursement anticipé.

Elle peut s'élever, dans les limites légales applicables, à maximum 1 % du capital remboursé lorsque la durée restante du contrat est supérieure à un an, ou à maximum 0,5 % lorsque cette durée est inférieure ou égale à un an. L'indemnité ne peut en aucun cas dépasser le montant d'intérêts que vous auriez payé durant la période entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit convenue. Le remboursement effectué sera imputé en priorité sur les montants échus et l'indemnité de remploi, et le solde sera imputé sur le solde restant dû au jour du paiement.

Vous devez nous informer de votre intention de rembourser anticipativement votre crédit par envoi recommandé, au moins dix jours avant le remboursement. Dans ce cas, nous vous communiquerons le montant de l'indemnité réclamée sur un support durable dans les dix jours de la réception de la lettre par laquelle vous nous avez fait part de votre intention de rembourser le crédit par anticipation. Cette communication reprend notamment le calcul de l'indemnité.

Êtes-vous obligé de souscrire une assurance solde restant dû ?
Non. Lors de la conclusion d'un prêt à tempérament, vous êtes libre de souscrire ou non une assurance solde restant dû, auprès de la compagnie d'assurance de votre choix.

Selon la couverture choisie et les garanties prévues dans le contrat d'assurance, cette assurance peut notamment contribuer à :

- protéger vos proches en cas de décès (Garantie décès) ;
- préserver l'équilibre financier du ménage en cas de perte d'emploi (Garantie Perte d'emploi) et/ou d'incapacité de travail (Garantie Incapacité de travail), si ces risques sont couverts par le contrat d'assurance.

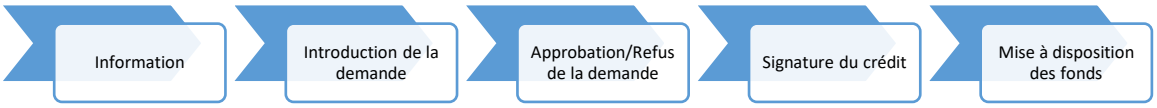
La souscription d'une telle assurance est facultative : elle n'est **ni obligatoire ni imposée** par Record Credits.

Record Credits n'agit pas en qualité d'intermédiaire en assurances et ne commercialise dès lors aucun produit d'assurance.

Quel est le parcours d'une demande de crédit ?

Si vous souhaitez contracter un prêt à tempérament, Record Credits vous invite à vous adresser à l'un de ses intermédiaires en crédit. Celui-ci vous accompagne tout au long de votre demande afin de répondre à vos questions, de vous orienter vers le crédit le mieux adapté à vos besoins et de vous aider à finaliser votre demande.

L'intermédiaire en crédit recueille les informations nécessaires à l'analyse de votre demande et à l'identification du crédit adapté à votre situation.
Il vous informe également des documents ou pièces justificatives à fournir selon le type de crédit demandé.



Comment pouvez-vous signer votre contrat de crédit ?

Record Credits vous propose trois modes de signature pour votre contrat de crédit.

- La signature manuscrite
 - Vous signez votre contrat de crédit de manière manuscrite, en présence de l'intermédiaire en crédit.
 - Le contrat de crédit vous est remis en format papier.

- La signature digitale, uniquement pour les clients domiciliés en Belgique
 - En face à face au bureau de l'intermédiaire en crédit
 - Vous signez votre contrat de crédit en présence de l'intermédiaire en crédit.
 - Vous vous identifiez à l'aide de votre carte d'identité ou via itsme.
 - Vous recevez votre contrat de crédit signé à l'adresse électronique communiquée.
 - À distance
 - Vous signez votre contrat de crédit sans la présence de l'intermédiaire en crédit.
 - Vous recevez un lien à l'adresse électronique communiquée au préalable.
 - Vous vous identifiez sur une plateforme digitale à l'aide de votre carte d'identité ou via itsme.
 - Votre contrat de crédit vous est envoyé à l'adresse électronique communiquée.

Avez-vous la possibilité de vous rétracter ?

Oui. Après la conclusion de votre contrat de crédit, vous disposez en principe d'un délai de 14 jours calendrier pour exercer votre droit de rétractation, sans devoir motiver votre décision. Pour ce faire, vous devez informer Record Credits de votre décision dans le délai prévu, selon les modalités indiquées dans votre contrat. Si les fonds ont déjà été mis à votre disposition, vous devrez rembourser sans retard indu et au plus tard dans les 30 jours calendrier le capital, conformément à la législation applicable.

Quelles sont les conséquences en cas de défaut de paiement ?

En cas de retard dans le paiement d'une ou plusieurs mensualités, Record Credits peut adresser à l'emprunteur un ou plusieurs rappels et, le cas échéant, une mise en demeure.

Un défaut de paiement peut entraîner l'application d'intérêts de retard et de frais, dans les limites prévues par le contrat et par la législation applicable. Il peut également donner lieu à un enregistrement à la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique, ce qui peut compliquer l'obtention d'un crédit ultérieur.

Comment pouvez-vous gérer votre contrat de crédit ?

Dès que votre contrat de crédit est mis en production, vous avez accès à notre plateforme digitale « Manage my credit ». Celle-ci vous permet de consulter les informations relatives à votre crédit, de mettre à jour vos données personnelles ou le compte utilisé pour vos domiciliations, de consulter l'historique de vos paiements et de demander un décompte en vue d'un remboursement anticipé.

Langues utilisées dans vos relations avec Record Credits

Les présentes informations générales, les Conditions générales des Crédits à la consommation et les taux de Record Credits sont disponibles en français et en néerlandais auprès de votre courtier de crédit. Record Credits s'engage à communiquer avec vous dans la langue, français ou néerlandais, que vous avez choisie lors de votre première relation avec Record Credits ou à un moment ultérieur.

Informations générales sur Record Credits

Record Credits SA – Établissement de crédit et prêteur
Siège social : avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles – BE 0403.263.642
Téléphone : +32 (0)2 786 71 10
Site Web : www.recordcredits.be
Courriel : contact@recordcredits.be
BIC : BBRUBEBB
Compte IBAN : BE21 3631 7304 4303
Ci-après dénommée « Record Credits »

En sa qualité de prêteur, Record Credits collabore avec des intermédiaires de crédit indépendants.

Editeur Responsable du document :

Record Credits SA – Avenue Marnix 24 – 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles – TVA BE 0403 263 642
E.R. : T.Özgüner